INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 27 octobre 2026 à 17 h, en mode hybride, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, conformément à l'article 4.1 du règlement 2024-07 sur la régie interne des séances du conseil.

Sont présents en salle : messieurs les conseillers David Ravelo Izquierdo, Denis Charlebois et Clément Gauthier.

Sont présents par visioconférence : madame la conseillère Elise Latour et monsieur le conseiller Edward Claxton.

Est absent : monsieur le conseiller Olivier Hamel ; absence motivée.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Louise Trottier, également présente en salle.

Monsieur Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Madame la mairesse, Louise Trottier, souhaite la bienvenue constatant le quorum à 17 h.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Louise Trottier, déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 octobre 2026
3. Prise d'acte de la démission du directeur général et greffier-trésorier
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la séance

2026-10-151 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller David Ravelo Izquierdo et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte l'ordre du jour tel que présenté.

3. Prise d'acte de la démission du directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Paradis occupe les fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Paradis a transmis, le 14 octobre 2026, une lettre officielle annonçant sa démission de ses fonctions, laquelle prendra effet le 20 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE M. Paradis a exprimé sa volonté d'assurer une transition ordonnée et professionnelle des dossiers administratifs sous sa responsabilité jusqu'à son départ;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O (FLA 761)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

2026-10-152

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite prendre officiellement acte de cette démission et assurer la continuité des services administratifs municipaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles prenne acte de la démission de M. Patrick Paradis de ses fonctions de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, laquelle prendra effet le 20 novembre 2026;

QUE le conseil municipal remercie M. Paradis pour les services rendus à la Municipalité, son professionnalisme et son engagement envers la communauté;

ET QUE les démarches nécessaires soient entreprises afin d'assurer une transition administrative ordonnée et la continuité des services municipaux à la suite de son départ.

4.Période de questions

5. Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

2026-10-153

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 17 h 03.

5 personnes ont assisté à la séance en présentiel et 1 personne a assisté en mode virtuel.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Louise Trottier
Mairesse

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

Je soussignée, Louise Trottier, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Louise Trottier
Mairesse